

UNE FORMATION EN ALTERNANCE

BPJEPS de niveau IV.

Son objectif principal est de former des animateurs professionnels capables d'élaborer des projets d'animation.

Il peut être accessible par la Validation des Acquis par l'Expérience (VAE).

La formation s'appuie sur l'alternance et s'articule autour de 10 Unités Capitalisables (UC) dont l'UC 10 est spécifique à l'Organisme de formation et a pour objet l'adaptation à un secteur professionnel de l'animation ou à une fonction ou un milieu.

UC 10

DÉFINIR ET RAISONNER
SON PROJET PROFESSIONNEL
DE TOURISME RURAL

Elle a pour finalité de former des professionnels compétents favoriser l'insertion professionnelle en développant les projets personnels, à savoir :

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle,
- Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative,
- Préparer un projet ainsi que son évaluation,
- Participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité,
- Préparer une action d'animation en utilisant une ou des activités ayant pour support un ou des milieux aquatiques et d'activités de pêche,
- Mobiliser des connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles de pêche de loisir,
- Conduire une action éducative utilisant comme supports les différentes techniques de pêche à des fins de loisir et/ou de compétition,
- Maîtriser les différentes techniques de pêche adaptées au milieu et à la situation rencontrée.

CONTENU

- Connaissance du secteur de l'animation et des publics
- Méthodologie et mise en œuvre d'un projet.
- Gestion administrative et comptable.
- Législation, réglementation.
- Techniques et pratique de l'activité.

PROFILS ET EMPLOIS PREPARES

- Ecoles de pêche
- Fédérations départementales des associations de pêche et de protection des milieux aquatiques (FDAPPMA)
- Associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA)
- Centres de vacances et de loisirs (CVL)
- Centres de loisirs sans hébergement (CLSH)
- Collectivités territoriales
- Centres permanents d'initiatives l'environnement (CPIE)
- Clubs et comités sportifs
- Structures vocations touristique

DURÉE

Du 01 mars 2010 au 10 novembre 2010
(667 heures en centre et 484 heures en stage).

COÛT

Frais pédagogiques : 4900 euros

Nous restons à la disposition des candidats pour étudier les modalités de prise en charge financière du coût de la formation.

Modes de financement

- entreprise pour les salariés
- formation professionnelle
- contrat de professionnalisation
- autres, en fonction des situations particulières

**Dossier d'inscription
à retirer
à partir du 1^{er} avril 2009
auprès de la
Maison Familiale Rurale de Naucelle
12800 NAUCELLE – 05 65 47 00 60**

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le (s) candidat (s) doivent :

1°) répondre aux exigences préalables à l'entrée en formation :

- Être Majeur
- Posséder une attestation de nage de 50m (départ plongé avec récupération d'un objet à 2 m de profondeur)
- Posséder une attestation de formation aux premiers secours
- Maîtriser au moins une technique de pêche en eau douce
- Avoir une curiosité pour la nature et une sensibilité à l'environnement
- Satisfaire au test organisé le 16 décembre 2009

2°) s'inscrire aux épreuves de sélection

organisées le 16 décembre 2009 à Naucelle.

- un ECRIT (30min)
- un ENTRETIEN d'environ 1 h

OBTENTION DU DIPLÔME

Il est conditionné par la réussite aux étapes certificatives organisées par l'Organisme de Formation.

RAPPEL CALENDRIER

Inscriptions : à partir du 1^{er} avril 2009
(dossier à retirer à la MFR de Naucelle)
Dépôt dossier : 15 novembre 2009

Entretien Exigences Préalables :
16 décembre 2009
Epreuves sélection : 16 décembre 2009

Dates formation :
du 1^{er} mars 2010 au 10 novembre 2010

Personne à contacter :
Jean Michel BAUGUIL
jean-michel.bauguil@mfr.asso.fr

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS

Nous vous invitons à nous contacter pour :

- répondre à toute information complémentaire
- recevoir un dossier d'inscription
- fixer un entretien individuel

Arrêté de spécialité PDL à consulter sur
à l'adresse suivante :
<http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/AA2580303.pdf>

Fédération Régionale MFR membre de l'AFORMA
(Association pour la Formation et la Recherche dans les
Métiers de l'Animation en Midi-Pyrénées)

FEDERATION REGIONALE des maisons familiales rurales

Place du Lavoir – 81600 BRENS
Tél : 05.63.57.55.09 Fax : 05.63.57.20.17

e-mail : fr.midi-pyrenees@mfr.asso.fr
<http://www.mfr-midi-pyrenees.fr>

Organisme agréé
Formation professionnelle – Education Populaire

MAISON FAMILIALE RURALE de NAUCELLE

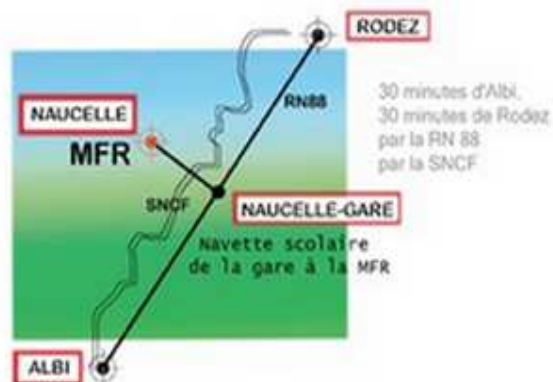
12800 NAUCELLE
Tél : 05.65.47.00.60 Fax : 05.65.72.02.29

e-mail : mfr.naucelle@mfr.asso.fr
www.mfrdenaucelle.fr

Hébergement et restauration :

Possibilité d'hébergement et de restauration. Pour
tout renseignement prendre contact avec la MFR de
Naucelle au 05 65 47 00 60

Moyens d'accès :



DEVENEZ ANIMATEUR SOCIO CULTUREL
En préparant le :

BPJEPS

*Brevet Professionnel, de la Jeunesse,
de l'Education Populaire et des Sports*

« **PÊCHE de LOISIR** »

**UC 10 : Définir et raisonner son projet
professionnel de tourisme rural**

Date limite dépôt dossier :
15 novembre 2009

Début de la formation : 1^{er} mars 2010
Fin de la formation : 10 novembre 2010